



PROCES-VERBAL du Conseil Communautaire Séance du 1^{er} octobre 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- En exercice : 42
- Présents : 39
- Votants par procuration : 3
- Total des votants : 42

L'an deux mille vingt, le premier du mois d'octobre, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil de Communauté convoqués le vingt-quatre septembre deux mille vingt, se sont réunis au sein de la salle La Ficelle de Goderville, sous la présidence de Monsieur Franck REMOND, Président.

PRESENTS :

- M. BASILLE André, Maire de SAUSSEUZEMARE-EN-CAUX,
- M. BAYOU Anthony, Maire de SAINT-SAUVEUR-D'EMALLEVILLE, (Arrivé à 18h37)
- M. BLONDEL André-Pierre, Maire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX,
- Mme BRULIN Corinne, Conseillère Titulaire de SAINT-MACLOU-LA-BRIERE,
- M. CARLIERE Frédéric, Maire de GODERVILLE,
- Mme COZIC Bernadette, Conseillère Titulaire de GODERVILLE,
- M. DELAMARE Pascal, Maire de DAUBEUF-SERVILLE,
- Mme DHERVILLEZ Pascal, Conseillère Titulaire de BREAUDE,
- M. DONNET Xavier, Conseiller Titulaire d'ANNOUVILLE-VILMESNIL,
- M. DROGUET Jean-Pierre, Conseiller Titulaire de GRAINVILLE-YMAUVILLE,
- M. DUBOCAGE Kévin, Conseiller Titulaire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX,
- Mme DURECU Annie, Conseillère Titulaire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX,
- M. FLEURY David, Maire de BORNAMBUSC,
- Mme GEULIN Isabelle, Maire de BENARVILLE,
- M. GIRARD Serge, Maire de GRAINVILLE-YMAUVILLE,
- Mme GUEROULT Claire, Maire d'ECRAINVILLE,
- M. JEZEQUEL David, Maire d'HOQUETOT,
- Mme LAVILLE-RENET Géraldine, Conseillère Titulaire de GODERVILLE,
- Mme LECARPENTIER Elise, Conseillère Suppléante de TOCQUEVILLE-LES-MURS,
- Mme LECARPENTIER Véronique, Conseillère Titulaire de SAINT-SAUVEUR-D'EMALLEVILLE,
- Mme LELIEVRE Linda, Conseillère Titulaire de MANNEVILLE-LA-GOUPIL,
- M. LEMESLE Michel, Maire d'AUBERVILLE-LA-RENAULT,
- M. LEROUX Christian, Maire de GONFREVILLE-CAILLOT,
- Mme LESAUVAGE Huguette, Maire d'ANGERVILLE-BAILLEUL,
- M. MABIRE Pascal, Maire de BEC-DE-MORTAGNE,
- Mme MAESEN Lydie, Conseillère Titulaire d'AUBERVILLE-LA-RENAULT,
- M. MALO Jean-Claude, Maire de BREAUDE,
- M. MOIZAN Gérard, Conseiller Titulaire de GODERVILLE,
- Mme MORISSE Nadine, Maire d'ANNOUVILLE-VILMESNIL,
- Mme MURARI-BOZEC Marie-Claude, Conseillère Titulaire de VATTETOT-SOUS-BEAUMONT,
- M. NIEPCERON Hervé, Maire de VATTETOT-SOUS-BEAUMONT,
- M. PAUMELLE René, Conseiller Titulaire d'ECRAINVILLE,
- M. QUESADA Antonio, Maire de SAINT-MACLOU-LA-BRIERE,
- M. REMOND Franck, Maire de MENTHEVILLE,
- M. ROSE Marc, Conseiller Titulaire de GODERVILLE,
- Mme SCHUFT Emmanuelle, Maire de VIRVILLE,
- M. SOLINAS Christian, Maire de MANNEVILLE-LA-GOUPIL,
- Mme VANIER Pascaline, Conseillère Titulaire de GODERVILLE.

PROCURATIONS :

- M. GERON Michel, Conseiller Titulaire de GODERVILLE à M. MOIZAN Gérard,
- Mme RAMOS DA SILVA Christine, Conseillère Titulaire de BEC-DE-MORTAGNE à M. MABIRE Pascal,
- M. VAUCHEL Benoît, Conseiller Titulaire de SAUSSEUZEMARE-EN-CAUX à M. BASILLE André.

ASSISTAIENT EGLEMENT A LA REUNION :

- Mme VAILLANT Isabelle, Directrice Générale des Services,
- Mme ESTIVAL Audrey, Directrice Générale Adjointe,

- M. COURSEAUX Pierrick, Directeur Général Adjoint,
- Mme LIVER-CARLES Julie, responsable communication,
- Mme GODEFROY Adeline, secrétariat général.

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Niepceron est nommé secrétaire à l'ouverture de la séance.

Le conseil communautaire

PREAMBULE

Monsieur le Président présente brièvement le plan de relance suite à la réunion au sein de la Préfecture de Seine-Maritime. Il y aura une enveloppe régionale. Monsieur le Premier Ministre précisera cela dans une note. Il s'agira d'un principe de contractualisation.

Les aides financières seront octroyées en fonction du coefficient de densification du territoire.

Monsieur Niepceron est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Président procède au vote du procès-verbal du conseil communautaire du 21 août 2020. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

1. Délibération 94/2020 : Débat sur l'élaboration d'un pacte de gouvernance entre les communes et la Communauté de Communes Campagne de Caux

Une question est posée concernant les convocations (article 2 du pacte de gouvernance). Des adresses mails campagne de caux ont été créées pour les conseillers communautaires titulaires, adresses mails qui ne fonctionnent pas forcément correctement.

Monsieur le Président prend en compte cette remarque et propose d'envoyer en parallèle sur l'adresse mail personnelle. Une décision sera prise afin que l'ensemble des élus puissent avoir accès aux convocations.

Il est également demandé pourquoi le temps de parole est fixé à trois interventions par personne par séance et qu'il est possible d'écourter ce temps de parole si l'intervention est « jugée trop longue » (article 15).

Monsieur le Président précise que le règlement n'a pas changé sur ce point par rapport au précédent.

A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré décide d'élaborer un pacte de gouvernance entre la Communauté de Communes Campagne de Caux et les communes membres.

2. Délibération 95/2020: Désignation des représentants de la communauté de communes Campagne de Caux au SIAEPA de VALMONT

Monsieur le Président indique qu'il s'agit de modifier la délibération prise lors du conseil communautaire du 21 août dernier.

A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, désigne pour le représenter :

DELEGUES TITULAIRES

M. FLEURY David
M. MABIRE Pascal
M. AUBE Pascal
M. LACHEVRE Jacques

DELEGUES SUPPLEANTS

M. LEHODET Fabien
M. REMOND Franck
M. BLONDEL Jacques
M. DELAMARE Pascal

**3. Délibération 96/2020 : Désignation des représentants de la communauté de communes
Campagne de Caux au Syndicat des Rivières GANZEVILLE/VALMONT**

A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, désigne pour le représenter :

DELEGUE TITULAIRE

M. MABIRE Pascal

DELEGUES SUPPLEANTS

M. LEHODET Fabien

**4. Délibération 97/2020: Désignation des représentants de la Communauté de Communes
Campagne de Caux au SDE76**

A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, désigne pour le représenter :

Mme GUEROULT Claire

**5. Délibération 98/2020: Désignation des représentants de la communauté de communes
Campagne de Caux à ADICO**

A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, désigne pour le représenter :

MEMBRE TITULAIRE

Mme GEULIN Isabelle

MEMBRE SUPPLEANT

M. NIEPCERON Hervé

**6. Délibération 99/2020 : Proposition de commissaires membres de la commission intercommunale
des impôts directs (CIID)**

A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, désigne pour le représenter :

Commissaires titulaires proposés	Commissaires suppléants proposés
VANDERMEERSCH Patrick	CARLIERE Frédéric

DUMESNIL Gabriel	QUESADA Antonio
CUFFEL Bruno	JEZEQUEL David
BRAVARD Mathieu	MORISSE Nadine
FRIBOULET Alain	BLONDEL André-Pierre
GALLAIS Béatrice	GIRARD Serge
BOQUET Laëtitia	MURARI BOZEC Marie-Claude
LEROUX Béatrice	BASILLE André
LAMPAERT Hélène	BLONDEL Jacques
DUMESNIL Luc	VANDERMEERSCH Aldric
GEULIN Didier	MOIZAN Gérard
VICAIRE Richard	MOREL Arlette
CHAIX Laurent	LETELLIER Vincent
CHICOT Séverine	HAUGUEL Samuel
CHEDRU Antoine	BERNARD Agnès
LESAUVAGE Huguette	MABIRE Alexandre
CARPENTIER Valérie	FLEURY David
GUEROULT Claire	RENAULT Jean-Yves
HAZARD Stéphane	DUMESNIL Estelle
NICAUD Lionel	LELIEVRE Linda

7. Délibération 100/2020 : Création et désignation des membres de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

Question reportée

8. Délibération 101/2020 : Création d'une commission intercommunale pour l'accessibilité

A l'unanimité des suffrages exprimés,

MEMBRES TITULAIRES

GEULIN Isabelle
FLEURY Philippe
SOLINAS Christian

MEMBRES SUPPLEANTS

CARLIERE Frédéric
MORISSE NADINE
MOIZAN Gérard

HUON Didier, association APF France Handicap

BOUDIER Alain, Coordination Handicap Normandie et Bibliothèque sonore Le Havre-Pointe de Caux

9. Délibération 102/2020 : Création des commissions thématiques intercommunales

A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, désigne pour le représenter :

De créer les commissions thématiques intercommunales suivantes :

- FINANCES
- DECHETS
- GEMAPI
- EAU, ASSAINISSEMENT
- VOIRIE, RESEAUX
- TOURISME

- CULTURE ET EVENEMENTIEL
- DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
- EQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES + ACTIVITES SPORTIVES
- AFFAIRES SOCIALES : PETITE ENFANCE, JEUNESSE, CIAS, EFS

10. Délibération 103/2020 : Election des membres des commissions

A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide pour le représenter :

DE NOMMER membres de la commission finances:

COZIC Bernadette
 FLEURY David
 DROGUET Jean-Pierre
 MALO Jean-Claude
 NIEPCERON Hervé
 BASILLE André
 LESAUVAGE Huguette
 BRULIN Corinne

DE NOMMER membres de la commission Développement Economique :

SOLINAS Christian
 DHERVILLEZ Pascale
 QUESADA Antonio
 BLONDEL André-Pierre
 CARLIERE Frédéric

L'ensemble des membres n'étant pas connu, Monsieur le Président mettra à l'ordre du jour du prochain conseil l'élection des membres des autres commissions.

11. Délibération 104/2020 : Prise en charge des boues liquides par la STEP de Gruchet-le-Valasse

A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

- Autorise le transfert des boues liquides de Bec-de-Mortagne, Bréauté et Bretteville-du-Grand-Caux vers la STEP de Gruchet-le-Valasse pour hygiénisation ;
- Autorise l'inscription des dépenses au budget concerné ;
- Autorise le Président à solliciter des subventions auprès de tout organisme compétent au taux le plus élevé possible.

12. Délibération 105/2020 : Autorisation de demande de subvention pour travaux déconnexion eaux pluviales de l'assainissement à Goderville

Pour rappel, ce dossier est estimé à :

- Partie Etude préalable aux travaux : 50 000 € HT

- Partie Travaux : 60 000 € HT

Certains Elus s'interrogent sur le montant important de l'étude par rapport aux travaux.

Il est précisé que la partie « Etude préalable aux travaux » a été initiée par la Commune de Goderville sur l'ensemble de son territoire lorsqu'elle avait encore la compétence assainissement.

C'est cette étude globale qui a déterminé la nécessité de réaliser ces travaux.

La partie travaux a été réévaluée à la hausse.

A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

- Autorise l'inscription des dépenses au budget concerné ;
- Autorise le Président à solliciter des subventions auprès de tout organisme compétent au taux le plus élevé possible.

13. Délibération 106/2020 : Budget Assainissement Collectif Décisions modificatives n° 1 – Subvention AESN – Trop-Perçu

A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver la décision modificative décrite ci-dessus.

14. Délibération 107/2020 : Budget général 2020 Décisions modificatives n° 2 Rupture conventionnelle

La rupture conventionnelle est désormais possible dans la fonction publique ; elle relève d'une entente entre les deux parties.

Le montant de rupture mentionnée dans la délibération dépend de l'ancienneté et du grade. Elle doit être comprise entre 5000 euros et 20000 euros. De plus, l'agent aura droit à une allocation au retour à l'emploi comprise entre 50 et 80% de son salaire et ce, pendant trois ans maximum, s'il n'a pas trouvé d'autre emploi durant cette période.

A la majorité des suffrages exprimés (27 voix pour, 4 voix contre et 10 abstentions),

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'approuver la décision modificative n°2 du budget général 2020.

15. Délibération 108/2020: Autorisation de demande de subvention – Création d'un Espace France Services – Aménagement de locaux

Il est nécessaire dans le cadre de la création d'un Espace France Services de réaliser des travaux d'aménagement au sein des locaux actuellement occupés par la trésorerie de Goderville, situés rue du Bel-Air à Goderville.

La trésorerie de Goderville va fermer mais aucune information officielle n'est encore réalisée. D'ici trois ans l'espace France Services, le Relais Assistants Maternels et la crèche occuperont de nouveaux locaux communs.

Le montant des loyers pour ce local est en cours de discussion avec la mairie de Goderville, propriétaire. L'Etat s'engage à mettre à disposition un conseiller des décideurs locaux par EPCI.

Concernant le coût important des travaux, tout ne sera pas réalisé.

Il est envisagé de diviser la somme par trois. Le montant des subventions demandées sont à hauteur de 60%.

A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- Autorise l'inscription des dépenses au budget concerné ;
- Autorise le Président à solliciter des subventions auprès de tout organisme compétent au taux le plus élevé possible.

16. Délibération 109/2020: Autorisation permanente et générale de poursuites donnée au comptable public

A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- De donner au comptable public une autorisation permanente et générale de poursuites pour la mise en œuvre d'oppositions à tiers détenteur et de saisies pour l'ensemble des budgets de la Communauté de Communes Campagne de Caux ;
- De fixer cette autorisation sur la durée du mandat du présent Conseil Communautaire.

17. Délibération 110/2020: Ressources humaines – mise en place du télétravail au sein de la collectivité – Approbation du règlement

Il peut être attractif pour certain cadre d'emploi de proposer des jours en télétravail. En effet, le recrutement est parfois problématique.

Le contexte sanitaire actuel oblige la collectivité à repenser son mode de travail et à structurer ce dernier.

Il est demandé s'il serait possible d'indiquer deux jours maximum par semaine et de contrôler l'efficacité de ce dispositif.

A la majorité des suffrages exprimés pour deux journées par semaine,

2 voix pour une journée.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- de charger Monsieur le président de la mise en œuvre de la présente décision.
- d'approuver le règlement d'exercice du télétravail tel qu'il est annexé.

18. Délibération 111/2020: Ressources humaines – Création de deux postes animateurs Espace France Services

A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide de créer au tableau des effectifs, deux emplois permanents à temps complet ou non complet d'Animateur, Adjoint d'Animation, Adjoint Administratif, Technicien ou Rédacteur.

Monsieur le Président est chargé de recruter les agents affectés à ces postes.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

19. Délibération 112/2020: Tarification 2020-2021 - Piscine communautaire Plein ciel

A la majorité des suffrages exprimés, 1 abstention

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'appliquer les tarifs suivants pour la piscine Plein Ciel :

ENTREES		Tarif
entrée enfant	4 à 15 ans	2,00 €
entrée adulte	16 ans	3,00 €
abonnement enfant (10)	4 à 15 ans	14,00 €
abonnement adulte (10)	16 ans	25,00 €
ACTIVITES COMMUNAUTAIRES		Tarif unitaire (à la séance)
<i>Activités Aquatiques Adultes</i>		
Aquagym	16 ans & +	7,00 €
Aquaform	16 ans & +	7,00 €
Aquatrainig	16 ans & +	7,00 €
Aquabike	16 ans & +	8,00 €
<i>Cours de natation</i>		
Cours enfant	6 à 15 ans	8,00 €
Cours adulte	16 ans & +	11,00 €
<i>Activité de familiarisation et de natation</i>		
Aquacostauds	4 à 5 ans	5,00 €
<i>Stage Natation</i>		
Stage	6 à 15 ans	8,00 €

20. Délibération 113/2020: TARIFICATION 2020-2021 – ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'approuver les tarifs des accueils de loisirs sans hébergement suivants :

TARIFICATION ACM* 2020-2021					
	Quot. Fam.	de 0 à 299	de 300 à 549	de 550 à 799	de 800 à +
Campagne de caux Communautaire	Journée avec repas	8,45 €	9,55 €	10,75 €	11,85 €

Campagne de caux extracommunautaire	Coef. Fam.	de 0 à 299	de 300 à 549	de 550 à 799	de 800 à +
	Journée avec repas		11,30 €	12,45 €	13,75 €

*ACM : Accueils Collectifs pour Mineurs

Garderie :	Arrivée entre 8h00 et 8h45	BDM (7h30-8h45)	0,50 €
	Départ entre 17h00 et 18h00	BDM (17h30-18h00)	0,50 €

21. Délibération 114/2020 : Autorisation pour le Président à demander une subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre de l'appel à projet 2020 « Promotion touristique et outils numériques de médiation touristique »

A la majorité des suffrages exprimés, 1 abstention

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser le Président à réaliser ce projet
- d'autoriser le Président à approuver les dépenses et à les inscrire dans le budget de l'année
- d'autoriser le Président à solliciter des subventions auprès de tout organisme compétent au taux le plus élevé possible.

22. Délibération 115/2020 : Contrat de reprise du flux annuel de la sorte papetière 1.11 issue de la collecte sélective

A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Président à signer le contrat de reprise avec Guy Dauphin Environnement.

Questions diverses :

Il est demandé le planning de déploiement de la fibre sur le territoire de Campagne de Caux.

M. le Président indique qu'une réunion avec les élus a lieu le 6 octobre prochain.

Il est demandé à ce que des techniciens viennent expliquer la situation sur le terrain, qu'une demande de rencontre a été faite en avril 2020 concernant la commune de Vattetot-sous-Beaumont. Lettre restée sans réponse ce jour.

Concernant le marché des schémas pluri communaux de défense incendie avec le bureau d'étude ALTEREO, M. le Président explique que les dossiers ont d'abord été étudiés en interne car des anomalies apparaissaient et qu'il y a eu un échange avec le SDIS afin que le bureau d'études évolue dans ses propositions.

Il est répondu que les techniciens auraient dû davantage se rendre sur place et prendre en compte les remarques des communes afin d'être au plus proche des besoins.

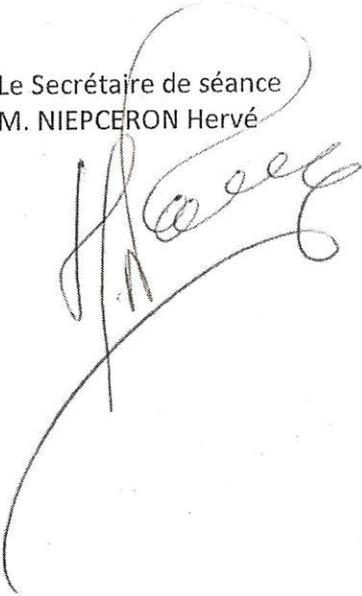
Les communes ont été consultées par le SIDESA en 2017, elles devaient faire part des éventuelles corrections à apporter. Un Conseil des Maires aura lieu en Novembre au cours duquel le sujet de la GEPU sera abordé.

Enfin, une question est posée sur les crédits d'heures alloués aux communes.

M. le Président précise qu'un questionnaire va prochainement être transmis aux communes et rappelle que c'était aux communes de connaître les besoins. Les fiches de poste des agents auront besoin d'être revues car c'est un dispositif qui n'avait pas de règlement et de cadrage.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h27.

Le Secrétaire de séance
M. NIEPCERON Hervé



Le Président
M. REMOND Franck


**Communauté de Communes
Campagne de Caux
52 Impasse du Lin
76110 GODERVILLE**